



CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES SUR

LA QUESTION LOUIS XVII

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Adresse Postale : Édouard Desjeux 35, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

Site internet : <http://louisxvii.chez.com>

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 17 mai 2014
au restaurant "La Pépinière"
6, place Saint Augustin, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Duval	Vice-président
M. Desjeux	Secrétaire Général
M. Mésognon	Secrétaire Général adjoint

et

M^{mes} Alaux-Brunner, de Confevron, Hamann, Huignard, Lescaroux,
MM. Crépin, Feuillet, Huwaert M., de Jenlis, Pr Lucotte, Troussel.

Excusés : M^{me} Pierrard, MM Gautier, de Raismes

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

1. ACTUALITÉS

par Laure de La Chapelle

- Encore et toujours l'ADN !

Pas de nouvelles au sujet de la comtesse des Ténèbres : le 30 novembre 2013, nous vous annonçons l'exhumation à Hildburghausen, en Thuringe, de la mystérieuse « Dunkelgräfin » ou Comtesse des Ténèbres. Une analyse ADN devait être pratiquée dans le but de savoir si sa véritable identité n'était pas Marie Thérèse Charlotte de France, Madame Royale. Un résultat positif aurait grandement réjoui les habitants de cette petite ville allemande, qui a déjà organisé un circuit touristique autour de la tombe. Nous ne savons rien de plus pour le moment et ne manquerons pas de vous renseigner sur cette affaire dès que nous le pourrons.

Sous la signature de Delphine de Mallevoe, journaliste au Figaro, nous apprenons qu'une étude comparée de l'ADN de Napoléon III avec celui de Napoléon Bonaparte révèle que les deux chromosomes Y du neveu et de l'oncle sont radicalement différents ; je cite : « *le premier appartenant à l'haplogroupe corsarde, le second au caucasien* ». Cette découverte est due au professeur Gérard Lucotte, membre de notre Cercle.

Quoiqu'il en soit de la parenté de Louis Bonaparte avec son fils Napoléon III, et avec son illustre frère, Napoléon Bonaparte, je ne résiste pas à vous lire un extrait du manuscrit Villenave, daté de l'an VIII :

« *Le Général Bonaparte est fils de M. de Marbeuf, ancien gouverneur de Corse ; il est très lettré et fort aimable. Il a épousé la femme du Général Alexandre Beauharnais* ».

Fin de citation ...

2. UNE AFFAIRE EXTRAORDINAIRE :

L'ÉTUDE D'EUGÈNE SAUNIER : LES OTAGES ET PRISONNIERS DE GUERRE À L'HÔTEL DU DRENEUC EN 1795¹

par Marcel Huwaert

1. **Résumé des faits importants : pages 207-237 / 301-319**

Il faut remonter au 5 avril 1793. La Convention Nationale publie un décret dont le détail des articles va être défini ci-après. Que fut l'objet de ce décret ?

¹ *La Révolution Française*. Revue d'Histoire moderne et contemporaine ; édité par la Société d'Histoire de la Révolution. A. Aulard.

La remise des quatre Commissaires ainsi que Bernonville par Dumouriez entre les mains des autrichiens. Ce qui fâche la Convention, c'est l'attitude hostile du Prince de Cobourg, d'où l'idée de représailles émise par les Conventionnels.

a. Les trois articles décisifs :

1. François-Xavier comte Aversperg et Auguste comte de Linange, tous deux de la famille de Cobourg et ayant voix et séance à la Diète de Ratisbonne, actuellement prisonniers de guerre et détenus dans la ville de Reims, les deux Labarre, frères et neveu du Général Clerfayt, actuellement détenus à Valenciennes, Charles Woldemar, comte régnant de Linange-Westerbourg, Ferdinand-Charles son fils, comte héréditaire, ayant tous les trois voix et séance à la Diète de Ratisbonne, actuellement détenus à Lindau, seront transférés à Paris pour y servir également d'otages à la Nation Française jusqu'à ce que la liberté ait été rendue aux quatre Commissaires de la Convention Nationale et au ministre Bernonville. *(Ces personnages détenus ne sont pas membre de la famille de Cobourg ; les quatre Commissaires et Bernonville seront échangés contre Madame Royale fin 1795).*
2. Seront transférés dans la même ville et pour y servir également d'otages tous ceux qui, ayant voix et séance à la Diète de Ratisbonne, pourraient se trouver actuellement en France. Seront néanmoins exceptés tous ceux maintenus en activités de service dans les armées de la République.
3. Il en sera usé de même à l'égard de ces otages de la même manière qu'il en sera usé à l'égard des Commissaires de la Convention Nationale et du ministre Bernonville.

Commentaire succinct sur la famille Linange :

Le comte Auguste Georges Gustave de Linange-Westerbourg était Enseigne au 9^{ème} régiment d'infanterie au château de Namur sous les ordres du Général Moitelle. La garnison se rendit aux français. Le comte Auguste de Linange avait retrouvé en captivité trois membres de sa famille.

b. Comment le comte de Linange fut-il capturé ?

Son territoire se situait sur la rive droite du Rhin. Il devait se rallier à la République Française. Mais l'Empereur d'Autriche le menaçait de confisquer les biens de sa famille s'il se ralliait à la France. Il ne pris aucune décision, et deux Commissaires français à l'armée du Rhin arrêterent les membres de cette famille accusé d'hostilité et de conspiration contre la République. Pourtant le ministre Lebrun déclara qu'il allait demander une enquête mais le décret du 5 avril 1793 fut d'application. Le 27 avril ces pensionnaires furent écroués à l'Abbaye.

c. La prison de l'Abbaye :

Cette prison fut désignée pour recevoir les prisonniers frappés par la décision de l'Assemblée Nationale. C'était une prison des plus sûres de Paris, mais elle était la plus sombre la plus insalubre et la plus redoutée à cause de ses terribles cachots.

Elle abritait déjà depuis plus de vingt jours le comte Aversperg et le comte de Linange. Des étrangers visés par le décret du 5 avril, seuls les frères Labarre ne la connurent point ; c'est étonnant car ils étaient membres de la famille du grand Général autrichien Clerfayt. Saulnier ne connaissait pas la raison de leur absence à l'Abbaye.

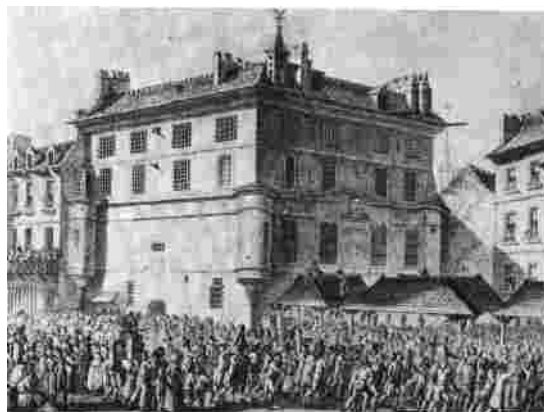
Parmi les prisonniers d'une certaine importance il faut citer le comte Hatzfeld, apparenté à l'Électeur de Mayence. Hatzfeld, malgré tout ne représentait pas un otage important. Mais c'est surprenant que le Comité de Salut Public ordonna son transfèrement le 1^{er} décembre 1792 à la prison de l'Abbaye et ce séance tenante.

Par contre l'arrestation de la comtesse Nassau-Sarrebruck s'imposait conformément au décret du 5 avril, car elle et son mari avaient voix et séance à la Diète de Ratisbonne. Mais peut être par soucis d'humanité, certains Commissaires proposèrent de la laisser libre à Metz ; cela n'a servi à rien, le Comité décida en juin 1794 de transférer la Princesse à Paris. La Commune ne voulant pas l'écrouer à l'Abbaye, on la fit enfermer dans l'ancien Couvent des Anglaises et elle conserva ses deux femmes de service.

Donc si on fait le point sept personnes se trouvaient frappés par le décret. Les représailles à la non-libération des Conventionnaires français aux mains des autrichiens avaient bien fonctionné.

Selon l'opinion de Saulnier, il ne fallait pas considérer que c'était une vengeance à tout prix du Comité de Salut Public, mais il s'agissait de se situer dans un contexte d'incertitudes et de troubles militaires et politiques. Saulnier considère que les prisonniers de guerre, qui par mesures spéciales furent conduits à Paris, conservèrent toujours leur qualité première. S'ils étaient traités comme otages, c'est parce que leur condition se rapprochait beaucoup plus de celle des otages que de celle des prisonniers de guerre. Ainsi, Paris devint le lieu de rassemblement d'un certain nombre d'officiers étrangers dont la capture parut précieuse à la Convention.

Parmi les personnages importants capturés, citons le général anglais O'Hara, gouverneur de Toulon. Ainsi l'ordre fut de le transférer sans délai à Paris en plus des officiers de son escorte. Mais à Paris la prison de l'Abbaye était comble. On les enferma au Luxembourg et le concierge devait les surveiller tout



La prison de l'Abbaye

particulièrement ; cela se passa le 9 janvier 1794.
Le 22 septembre suivant y entra le prince Jérôme de Colloredo².

Rappel :

Jérôme de Colloredo est le deuxième fils de l'ex-précepteur de l'Empereur d'Autriche François. Le prince de Colloredo devint le Premier Ministre de l'Empereur et le supérieur du baron de Thugut, Ministre des Affaires Étrangères.

Comment Jérôme de Colloredo fut-il capturé par les troupes françaises ?

La garnison autrichienne de Condé sur Escaut dont Jérôme fit partie, tomba avec les honneurs de la guerre. Jérôme et ses compagnons d'armes se dirigeaient vers les provinces belges sous la conduite de soldats français quand il apprit qu'un de ses compatriotes, parent du prince de Cobourg était resté dans la ville avec l'intention de désertir. Le comte voulant ramener l'égaré, demanda au commandant de l'escorte française l'autorisation de revenir sur ses pas, et ce fut accordé. Mais à peine atteignait-il Condé qu'il était arrêté par ordre du Représentant J. B. Lacoste (cf. *les documents du Comité de Salut Public à ce sujet rédigés et signés par Carnot et Thugut ; détails figurant dans les études de M. Didier Duval*). Lacoste considéra que c'était un personnage très important et certainement le plus important otage capturé par les troupes françaises (Lazare Carnot trouva l'aubaine). Lacoste demanda au Comité de traiter Jérôme avec humanité (Il n'avait que 19 ans). Rien n'y fit ; le Comité applaudit à l'arrestation et ordonna le transfèrement du prisonnier à Paris.

Deux autres princes allemands furent aussi capturés. Ce fut le prince de Hombourg, parent du Roi de Prusse et le prince de Wied. Le 23 novembre 1794 ils furent écroués au Luxembourg. Deux officiers de moindre importance furent amenés à Paris : le lieutenant Krissar et le colonel prussien Hompesch.

Un commentaire sur le colonel Hompesch.

Il fut capturé le 27 août 1794 après avoir quitté l'armée des Alliés aux Pays-Bas, en se dirigeant vers l'Allemagne, des hussards français l'appréhendèrent. Le prisonnier fut dirigé sur Mézières ; mais en y arrivant, un ordre du Comité de salut Public le manda à Paris. Le 16 septembre, Hompesch et son adjudant entrèrent au Luxembourg.

Le cas du comte de Rofinaco :

Ce Maréchal de Camp espagnol fut capturé le 23 juillet 1793 et conduit à Bayonne ; ensuite, à son grand étonnement il fut conduit à Paris pour y être traduit devant le Tribunal Révolutionnaire car ce Rofinaco était d'origine française. Né en Périgord, il avait habité à Angoulême, puis disparut il revint en 1791 et on l'accusa d'avoir émigré et de porter les armes contre sa patrie. Il fut naturalisé espagnol, devint comte, il s'était vu détacher à l'armée de Navarre sous les ordres du Général Ventura Caro en qualité de Maréchal de Camp. Avant qu'il ait pu essayer de se défendre, le Tribunal lui reconnut officiellement la qualité de prisonniers de guerre et il fut écroué à l'Abbaye le 1^{er} septembre 1793.

De même le cas de Joseph-Joachim Senault : ce capitaine au régiment autrichien Stuart fut capturé à Ypres et connu le dur régime des prisonniers parisiens.

Donc vers la fin de l'année 1794 se trouvaient réunis à Paris un certain nombre d'officiers étrangers prisonniers de guerre et les otages arrêtés en vertu du décret du 5 avril 1793. Quelques-uns d'entre eux étaient au Luxembourg, les autres dans la sombre geôle de l'Abbaye. Mais certains otages se plaignirent de l'insalubrité de leur chambre et réclamèrent un autre local. Le Comité, en accord avec la Commune, proposa le pavillon des écuries ci-devant Palais Bourbon. Mais l'administration de la Police exigea un ordre express de la Convention. A cause des troubles sur le plan militaire (combat à Condé, à Valenciennes), l'Assemblée décida que les 5 otages (Linange, Aversperg, Colloredo) restent à l'Abbaye. Ces otages reçurent la visite de Rofinaco, puis les espagnols et enfin le 18 décembre le comte Hatzfeld. Ce fut le dernier parmi les otages et prisonniers de guerre qui connut le dur régime de l'Abbaye. Aucun nouveau prisonnier ne fut incarcéré à l'Abbaye ; on les transféra au Luxembourg.

Saulnier cite une anecdote ; Auguste Linange faillit un jour tuer le concierge de l'Abbaye. La situation désastreuse de l'Abbaye exigeait un remède. Le Comité de Salut Public réunit provisoirement tous les prisonniers au Luxembourg ; puis les Comités de Salut Public, des Travaux Publics et des Finances arrêtèrent ceci :

Article 1 : Les otages prisonniers de guerre détenus dans la Maison d'Arrêt du Luxembourg ou tout autre de ce genre seront transférés dans la Maison d'Arrêt du Dreneuc, rue de Provence.

Article 2 : On n'admettra dans cette Maison que les otages et prisonniers de guerre.

La commission des Administrations Civiles reçut l'ordre d'exécuter l'arrêté.

d. L'Hôtel du Dreneuc :

Les religieux mathurins avaient cédé une pièce de terre de 10 arpents (mesure agraire) 25 perches (1 perche = 35 à 50 ares) au Trésorier Général de l'Artillerie et du Génie Bouret de Vézelay. Ce Bouret céda à Bernard de Valcourt, Procureur des Comptes 515 toises carrées (1 toise = 1,949 mètre). Le Procureur céda la moitié environ aux demoiselles Jacques de Martinville par contrat des 17 septembre 1776 et 28 mars 1777 pour y bâtir un hôtel ; ce dernier sis au 52 de la rue de Provence comprenait deux corps de bâtiment, l'un sur la rue réservé aux domestiques, l'autre au fond de la cour d'habitation des Maîtres.

² Cf. l'étude de M. Duval à ce sujet.

A peine l'Hôtel était-il terminé, les demoiselles Jacques de Martinville cherchèrent un acquéreur par contrat du 15 juin 1779. Elles le cédèrent à Maurice-Marie Lelong, Marquis du Dreneuc, Lieutenant au régiment des Gardes Françaises à qui la dot de sa femme, Catherine de Champoléon et divers héritages permettait de mener grand train. Le Marquis y vécut jusqu'en 1791. Il s'en alla rejoindre l'armée de Condé. L'hôtel est déclaré Bien National et devint un lieu de détention.



Selon Saulnier, l'hôtel, en juillet 1794 était libre et restait confié à la garde d'un seul concierge. On songea donc à installer les otages et prisonniers de guerre. On pouvait loger jusqu'à 70 suspects. Le Comité proclama que cela était insuffisant. On annexa une maison voisine au bâtiment principal séparé par un mur. Cette annexe portait le nom d'Hôtel de Randon de La Tour. Les premiers détenus qui arrivèrent furent la Princesse de Nassau, le colonel Hompesch puis les quatre Princes de Linange, le comte d'Aversperg, les Princes de Wied et de Hombourg. Le comte Jérôme de Colloredo et le capitaine Senault puis O'Hara, des anglais, des espagnols, Hatzfeld, Rofiniaco, des officiers autrichiens qui étaient les Princes de Salm-Salm et de Hohenlohe. Vous constaterez, que du beau Monde. La moisson fut donc abondante ce qui fit la satisfaction du Comité.

Nous verrons que ces otages et prisonniers furent traités d'une manière différente, à dessein d'ailleurs. Le concierge du Dreneuc fut Pierre Brossier ; on lui adjoint un greffier-comptable Pierre Renoires. Trois gardiens furent chargés du service intérieur. Il y avait aussi un corps de garde. On laissa aux détenus la plus grande liberté à l'intérieur de l'hôtel. Cela devait les changer du dur régime de l'Abbaye. Les domestiques des détenus reçurent une indemnité journalière de 5 livres doublée ensuite. La dépréciation des assignats fit augmenter cette indemnité portée ensuite à 50 Francs sous le Directoire exécutif. De plus, les détenus avaient droit au bois de chauffage, aux chandelles, au blanchissage. Certains otages mécontents quand même de leurs vêtements réagirent promptement. Par exemple le comte Frederick de Linange qui alla solliciter l'autorisation de se présenter en personne avec ses « guenilles » au Comité afin que ce dernier jugeât l'état déplorable dans lequel il était. Des fois, l'exagération fut à son comble ! Le colonel Hompesch avait demandé un uniforme complet de Hussard, ainsi de suite. Il faut aussi souligner que les détenus, otages et prisonniers, pouvaient disposer des indemnités décadaires qu'on leur versait uniquement pour leur nourriture et leurs besoins particuliers. Le séjour dans Paris enlevait aux officiers tout espoir d'être échangés ; car ces otages et prisonniers de guerre étaient détenus pour une cause bien définie et nous le verrons.

Nous verrons que ces otages et prisonniers furent traités d'une manière différente, à dessein d'ailleurs. Le concierge du Dreneuc fut Pierre Brossier ; on lui adjoint un greffier-comptable Pierre Renoires. Trois gardiens furent chargés du service intérieur. Il y avait aussi un corps de garde. On laissa aux détenus la plus grande liberté à l'intérieur de l'hôtel. Cela devait les changer du dur régime de l'Abbaye.

Les domestiques des détenus reçurent une indemnité journalière de 5 livres doublée ensuite. La dépréciation des assignats fit augmenter cette indemnité portée ensuite à 50 Francs sous le Directoire exécutif. De plus, les détenus avaient droit au bois de chauffage, aux chandelles, au blanchissage. Certains otages mécontents quand même de leurs vêtements réagirent promptement. Par exemple le comte Frederick de Linange qui alla solliciter l'autorisation de se présenter en personne avec ses « guenilles » au Comité afin que ce dernier jugeât l'état déplorable dans lequel il était. Des fois, l'exagération fut à son comble ! Le colonel Hompesch avait demandé un uniforme complet de Hussard, ainsi de suite. Il faut aussi souligner que les détenus, otages et prisonniers, pouvaient disposer des indemnités décadaires qu'on leur versait uniquement pour leur nourriture et leurs besoins particuliers. Le séjour dans Paris enlevait aux officiers tout espoir d'être échangés ; car ces otages et prisonniers de guerre étaient détenus pour une cause bien définie et nous le verrons.

L'attitude de la Convention :

Certains Conventionnels comme Mallarmé voulaient qu'on accordât à tous les prisonniers de guerre ce qu'exigeaient les lois de l'humanité. D'autres n'admettaient pas le principe des otages.

e. Les sorties des détenus de l'Hôtel du Dreneuc :

Les prisonniers de guerre durent prendre patience. Leurs sorties s'échelonnèrent sur plusieurs mois. Les personnages de second plan quittèrent les premiers. Hombourg et Wied, prisonniers hollandais reçurent l'autorisation de libération car Pichegru avait occupé la Hollande.

Concernant les autrichiens :

Quatre prisonniers de petite importance furent dirigés vers la province (le colonel prussien Hompesch fut libéré par négociation). Le Prince de Hohenlohe sortit le 12 prairial. Alors une décision surprenante fut prise concernant le comte d'Aversperg ; ce dernier curieusement partit pour Meaux. La Convention considérait le comte comme seulement un simple prisonnier de guerre. De plus, il n'était ni parent du Prince de Cobourg, ni membre de la Diète comme le décret du 5 avril 1793 avait stipulé. Aversperg rejoignit l'Autriche sans problème.

Le cas extrêmement important de la sortie des Princes de Linange et du capitaine Jérôme Colloredo :

Alors se produisit un fait invraisemblable. Saulnier écrit que le peu de surveillance dans l'Hôtel du Dreneuc déclencha la décision d'Auguste Linange de s'enfuir ! Il avisa son frère Charles et le comte de Coloredo.

Dans la nuit du 14 messidor après avoir reçu le tris jours précédents plus de 60.000 livres, ils s'échapperont. Leur domestique qui avait la faculté de sortir en ville les attendait au dehors !!! Malgré les ordres immédiats on ne put les rejoindre³. Saulnier a trouvé aux Archives Nationales que figurait une somme de 7 livres pour ouverture de 7 serrures de commodes par ordre du commissaire de Police lors de l'évasion des Linange et de Coloredo.

³ A ce sujet, voir le Moniteur Universel, reproduit par M. Didier Duval : « Ils ont récupéré Louis XVII ».

f. Conclusion :

1) On constate que le Comité de Salut Public a effectué une distinction parmi otages et prisonniers selon l'importance qu'ils revêtaient. N'oublions pas que c'est Carnot qui a demandé au représentant du Peuple Lacoste d'amener Colloredo à Paris lors de la prise de Valenciennes : « *On n'est pas pressé de le renvoyer* » avait déclaré Carnot. Il était mis au secret au début de son incarcération.

2) Selon moi, on assiste à une mise en scène créée de toutes pièces. Des ordres venus du haut ont permis cette évasion avec de faux passeports. Je souligne que Saulnier a reproduit ce qui était proclamé par Aumont, commissaire aux Administrations Civiles, Police et Tribunaux (4 juillet 1795, Moniteur Universel).

NB. : Sous le Directoire, l'Hôtel du Dreneuc fut évacué et ses détenus furent transférés à la Maison d'Arrêt Duplessis. Le Dreneuc fut mis en vente, adjugé au citoyen Gobert et puis s'effondra sous la pioche des démolisseurs.

Lettre de Léopold II, Empereur d'Autriche au Prince de Toscane, Padoue le 4 juillet 1791 :

Mon cher fils,

le Roi de France, vient de se sauver heureusement. Il a été arrêté en chemin, puis délivré par M. de Bouillé et est en sûreté à Metz, la Reine et toute la famille à Luxembourg.

Le Roi a protesté formellement contre tout ce qui a été fait et, tant moi que les autres cours, nous allons agir pur remettre de l'ordre en France tout de bon.

Je pars pour Vienne, vous embrasse tendrement ...

Lettre de Léopold II, Empereur d'Autriche au Prince de Condé, Padoue le 4 juillet 1791 :

J'ai reçu par courrier qu'elle a bien voulu m'expédier sa lettre et la nouvelle bien triste et saisissante de l'arrestation du Roi, de la Reine et toute sa famille à Varennes. Elle peut aisément se figurer le saisissement que j'en ai éprouvé et les différents sentiments qui m'ont agité dans un pareil moment.

Heureusement que la nouvelle postérieure de la délivrance du Roi, de la Reine et sa famille à Luxembourg nous ont rendu le calme.

C'est présentement au Roi libre que dépendront tous les ordres à donner et les dispositions à faire. ...

Commentaires :

1. Désinformation : ce n'est pas pensable
2. Fausses nouvelles : Mais non contrôlées !

3. DANS LA GROSSE TOUR IL Y A DES ÉNIGMES À TOUS LES ÉTAGES

CHAPITRE 7

LES GOUVERNEURS DE LOUIS XVII

par Renée Lescaroux

Depuis Clovis, l'éducation d'un prince destiné à régner ou d'un prince du sang a toujours été une préoccupation. Un prince était un enfant particulier dès sa naissance et un personnage attendu, reconnu et honoré. Très tôt la codification de tous les éléments nécessaires à sa formation est apparue aux Rois, aux Régentes et à leurs conseillers. Je ne veux pas remonter à l'Antiquité ni au Moyen Age mais simplement à Henri IV qui a véritablement instauré des mesures très strictes pour l'éducation du futur Louis XIII.

Les enfants royaux ou princiers de cette époque n'étaient d'ailleurs pas des enfants mais des adultes en miniature. En cas de décès du Roi la Régente gouverne en leur nom. Les cadets, les Orléans, les Condé et les Conti, sauf accident dynastique, ne régneront pas mais doivent apprendre à tenir leur rang.

L'éducation d'un Prince commence vers 4 ans. Il est aux mains des femmes, mais des précepteurs et des maîtres sont chargés de l'apprentissage d'un savoir élémentaire : lire, écrire, compter, chanter, danser, monter un petit cheval, être poli, répondre raisonnablement, etc. Parmi les éducateurs, nous trouvons très souvent des ecclésiastiques, mais pas seulement. Des mathématiciens célèbres ont souvent appris le calcul aux petits princes. Mais les prêtres étaient appréciés car la religion était évidemment un élément capital dans l'éducation d'un Prince royal. La monarchie française était de droit divin, la seule en Europe ; le jour du sacre, le Roi devenait thaumaturge et guérissait les écrouelles. De là aussi la jalousie contre la France.

Généralement, les petits princes « *passaient aux hommes* » à sept ans lors d'une cérémonie. Louis Joseph, fils aîné de Louis XVI, est passé aux hommes vers cinq ans environ, peut-être à cause de l'insuffisance de la Duchesse de Polignac, adepte de criailleries et de cabales. Marie Antoinette avait confié ses enfants « *à l'amitié* » et avait transgressé en ce faisant les usages établis formellement à la Cour de France depuis les premiers Rois. Elle n'appréciait d'ailleurs pas l'abbé d'Avaux, précepteur du petit Louis à Versailles et aux Tuileries. En revanche petit Louis aimait beaucoup son précepteur et l'appelait « *mon deuxième père* ».

A Meudon où Louis Joseph résidait avec son Gouverneur, le Duc d'Harcourt, militaire très réputé mais également très instruit et cultivé, Madame de Polignac, Duchesse très récente contrairement à Monsieur d'Harcourt qui descendait d'un viking appelé « *Bernard le Danois* », n'arrêtait pas de chercher noise à ce

⁴ Vivenot p 545, période 1790-1801.

dernier sans doute à cause de la déroute de Vaudreuil, poulain du camp Polignac.

Louis XVI avait choisi le Duc d'Harcourt pour sa probité et pour ses principes éclairés ce qui avait suscité l'indignation du parti dévot. « *Sortez Madame* » disait Louis Joseph à Madame de Polignac, « *je suis incommodé par vos odeurs* ».

A partir du passage aux hommes commence une seconde éducation jusqu'à la majorité, fixée à treize ans. A ce moment le petit prince est sacré et participe, de temps à autre, aux affaires en continuant sa formation. Si le Roi régnant est vivant, l'appel aux affaires est différé jusqu'au mariage, voire plus. La continuité des éducations princières est une obligation politique et peut durer longtemps. Des objectifs à atteindre sont entretenus par des hommes dévoués au Roi, comme Richelieu, Mazarin, Bossuet et plus tard le Cardinal de Fleury.

L'enseignement des Princes consiste en un savoir intellectuel, social et comportemental en vue de la transmission et la transition du pouvoir sans rupture dynastique. Des choix politiques déterminent des choix parmi des matières nécessaires au Prince. Pendant le 17^{ème} et le 18^{ème} siècle, la France tient le premier rôle dans la révolution scientifique et technique. Pour l'éducation du Prince, les précepteurs royaux sont directement engagés dans la vie intellectuelle. De grands changements vont s'opérer de la période absolutiste jusqu'à la période des Lumières. L'exercice du pouvoir, la pratique des hommes, la capacité de décider font partie de l'éducation du Prince. Cet enseignement est guidé par le Gouverneur.

Dans la longue période avant la Révolution, trois rois-enfants, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV accèdent au trône tout en étant en formation, avec un rythme d'apprentissage important. En ce qui concerne le jeune Louis XIV, Mazarin a été nommé « *Surintendant* » par la Régente. Il avait donc du pouvoir sur le Gouverneur. Mais c'était une mesure exceptionnelle. Louis XIV a également été obligé de prendre des mesures exceptionnelles pour le petit Louis XV qui s'est trouvé sans parents et sans grands-parents. Ces charges prévues par le Roi ont été convoitées par les Princes du Sang, Orléans, Bourbon et Maine en provoquant de grands désordres.

Orléans avait fait casser le testament du Roi et Maine a été destitué de sa qualité de Prince du Sang et ne pouvait plus avoir la surintendance de l'éducation du petit Roi. Maine a été écarté au profit de Bourbon. En 1725, Bourbon est à son tour évincé et exilé à Chantilly. Nous sommes là dans la lutte des clans de la Régence. Ce qui avait été une stabilité pendant l'enfance de Louis XIV était devenu un enjeu politique entre les factions.

Il y a eu des éducations de princes négligées. La Vauguyon était Gouverneur de Berry, Provence et Artois. Si l'éducation de Berry a été faite dans les règles, sauf en ce qui concerne la musique, les beaux-arts et la danse, La Vauguyon âgé et atteint de tuberculose comme Louis-Dauphin, le père des jeunes princes, n'était plus vraiment actif pour l'éducation des plus jeunes. Provence, dès sa petite enfance, était sournois et jaloux ; Artois depuis toujours était une tête folle. Tous les trois ont été orphelins très jeunes. L'horrible Choiseul, imbu de lui-même, les appelait « *les objets de Saxe* ».

Louis XV qui aimait très fort Berry qui le lui rendait bien, avait laissé faire pendant un certain temps, mais ayant perdu patience, il avait exilé Choiseul. Depuis lors, celui-ci n'avait cessé d'intriguer par l'intermédiaire du clan lorrain, avec des conséquences dramatiques. Choiseul était dans une correspondance active avec un autre exilé, Voltaire, tout aussi cancanier, pour essayer de rentrer dans les grâces du Roi. Peine perdue. Mais tous les deux étaient grandement responsables des ragots à la Cour, diffusés de façon jubilatoire, et base des libelles les plus sales.

Un petit prince devait également apprendre un métier manuel. Louis XIV avait été initié à la maçonnerie, Louis XV avait appris un peu de typographie et aussi de savoir tourner du bois. Louis XVI s'intéressait à la forge des métaux, avec un goût pour la serrurerie compliquée, pas du tout dans le genre de ce pauvre Gamin qui ne savait poser que des serrures passe-partout comme sur la fameuse armoire de fer aux Tuileries. Il n'est pas possible de croire, compte tenu des relations affectueuses entre Louis XV et son petit fils préféré qu'il ait pu l'appeler « *le serrurier* ». Le futur Louis XVI était d'ailleurs très bon élève et il s'agit sans doute d'un ragot de la Cour, ce nid de vipères.



Duchesse de Polignac



La Vauguyon

Il faut savoir aussi qu'un jeune prince n'était jamais seul. Son gouverneur était toujours auprès de lui, ou le sous-gouverneur en cas d'absence du premier. Quand le prince se déplaçait, les gentilshommes de la Manche (les Menins) l'encadraient et le prenaient éventuellement par la manche. Cette habitude venait des règles édictées par Henri IV car l'époque était dangereuse. Et l'expression elle-même vient de la toute petite enfance où les enfants étaient « *dans les liens* ». Même en présence des parents le Gouverneur restait auprès de son élève. Cela avait mis en colère le Régent qui voulait parler seul au petit Louis XV. C'était s'affranchir des règles établies par Henri IV, perfectionnées par Mazarin, codifiées par Louis XIV et expressément notifiées dans le testament du grand Roi.

L'incident au Château de Versailles en 1786 qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques était dû à l'habitude de Marie-Antoinette de faire fi des règles strictes de la royauté française ainsi qu'à l'insuffisance de Madame de

Polignac. Marie-Antoinette avait petit Louis sur les genoux pour lui faire manger sa panade. A un moment donné elle avait remarqué quelque chose de dur dans le fond de l'écuelle. Une servante a vidé celle-ci et il y avait dans le fond des morceaux de verre cassé ! Cela prouve qu'un petit prince qui gênait sans doute une autre personne pour l'accès au Trône était facilement en danger. D'autant plus que le Dauphin était déjà malade à cette époque. Ce qui prouve que les sévères habitudes de la Cour de France pour l'éducation des Princes avaient leur raison d'être.

Après le départ du clan Polignac, l'entrée en fonction de Madame de Tourzel à la demande du Roi avait immédiatement amélioré l'éducation de notre petit Louis qui lui avait aussitôt trouvé le surnom de « *Madame Sévère* » ce qui est assez explicite.

Le 15 avril 1791, Charles Pierre Claret de Fleurieu, ancien directeur des ports et arsenaux de Louis XVI depuis 1777 pendant 15 ans et nommé en 1790 ministre de la Marine et des Colonies, donna sa démission et fut alors nommé gouverneur du Dauphin. Sa présence aux Tuileries le 10 août 1792 passa inaperçue ou fut plutôt ensevelie dans les souterrains de l'histoire, comme tant d'autres. L'arrivée de l'ancien ministre de Fleurieu aux Tuileries et le passage du Dauphin aux hommes avait totalement amélioré son éducation grâce au Roi qui était très conscient des règles à respecter.

Louis XVI avait demandé par lettre à l'Assemblée Nationale son accord pour cette nomination mais n'avait jamais reçu la moindre réponse. La lettre du Roi avait été publiée le 19 avril 1791 dans le *Moniteur universel*. A cause de cette lettre, Fleurieu fut incarcéré pendant la Terreur, ainsi que son épouse, plus tard assigné à résidence, arrêté une autre fois et libéré seulement 2 mois après Thermidor.

Depuis Varennes, pratiquement enfermés aux Tuileries, le Roi et la Reine s'étaient décidés à entrer en négociation avec les jacobins. Cette négociation avait été confiée à Madame de Lamballe qui avait reçu, dans le plus grand secret, Robespierre, Danton et Pétion, et peut-être Manuel. L'enjeu consistait en une propagande menée par les intéressés en faveur d'une monarchie constitutionnelle. Robespierre exigeait une importante somme d'argent, le titre de gouverneur du Dauphin avec rang de ministre, sans exercer la fonction. En échange, le Roi et la Reine exigeaient sa démission de sa fonction d'accusateur public et la mise en œuvre d'une publication en faveur d'une monarchie constitutionnelle. Et chose curieuse, il a bien démissionné de son poste d'accusateur public le 10 avril 1792 ; il fut alors attaqué par plusieurs journaux révolutionnaires et accusé de « *servir la Cour* », de « *criminelle lâcheté* » ... mais aussi d'avoir participé à une rencontre avec la Reine et la Duchesse de Lamballe « *pour tout arranger* » (le journal « *Les révolutions de Paris* » du 28 avril 1792). Danton et Pétion ont été reçus séparément, les exigences de Danton pour le prix à payer ayant été « *énormes* » comme à son habitude, et Pétion se voyait parfaitement bien dans le rôle du Gouverneur du Dauphin avec une rémunération princière, bien entendu.

Comment savons-nous tout cela ? Tout bonnement par le bon Docteur Seiffert, médecin personnel de Madame de Lamballe. Le Docteur Seiffert qui était Saxon, après bien des aventures et arrestations par les révolutionnaires, notamment à la prison du Luxembourg où il avait administré un contrepoison à Chabot, avait pu regagner son pays d'origine et avait édité en 1807 ou 1808 un livre sur Robespierre dans lequel il décrit parfaitement bien tous les événements de la Révolution, la maladie de Madame de Lamballe qui souffrait d'épilepsie et parfois de catalepsie, les entreprises incessantes du Duc d'Orléans pour lui nuire. On peut penser qu'il avait placé chez elle des espions (peut-être chez les domestiques) d'où les fuites au sujet de la fameuse négociation.

Dès les attaques dans les journaux, nos trois anciens « *futurs gouverneurs* » ont fait volte-face : Pétion organise l'attaque des Tuileries, déguisée en manifestation, du 20 juin 1792. Il perd la mairie mais reste néanmoins très actif et récupère la mairie plus tard. Danton à la Justice donne des ordres pour vider les prisons. Son choix pour les élargissements se porte sur les assassins et les voleurs dont on aura bientôt besoin. Et Robespierre, par ses discours, s'assurera de la mainmise sur l'Assemblée où on commencera à remplir les tribunes avec de la racaille aux ordres pour intimider les députés. Bientôt Robespierre sabordera son journal en faveur de la Monarchie constitutionnelle. Le 10 août, Pétion, aidé de Santerre, ayant bien renforcé ses troupes d'émeutiers par les fédérés et les galériens montés du midi d'une part et les anciens prisonniers libérés des prisons de Paris d'autre part, organise l'attaque des Tuileries. Le 13 août, Pétion triomphant conduit la famille royale le plus lentement possible à la prison du Temple.

Vergniaud, lors d'un discours pour organiser l'enfermement de la famille royale propose à l'Assemblée de choisir un Gouverneur pour le Dauphin ... Il y aura 83 candidats, suivis d'un beau chahut auquel Robespierre met fin en faisant ressortir le ridicule de la situation.

« *Tout le pouvoir se trouve en ce moment concentré entre les mains de ces trois hommes* », écrit le Docteur Seiffert, « *Robespierre, Danton et Pétion. Effrayés d'avoir naguère accepté un poste de ministre, ils décidèrent de se débarrasser de ceux qui avaient été témoins de leur adhésion, par les moyens les plus cruels* ».

La première victime sera Madame de Lamballe, assassinée dans des circonstances épouvantables pendant les journées de septembre. Son nom et ses titres avaient été inscrits en grosses lettres sur sa porte. Il ne fallait pas la manquer. Manuel, procureur de la Commune, a été vu par beaucoup de témoins. Il passait d'une prison à l'autre, se faisait présenter les registres d'écrou et cochant soigneusement le nom des gens destinés à être assassinés. On a vu aussi Héroult de Séchelles et son ami Dorat-Cubières aller d'une prison à l'autre pour essayer de sauver des amis ou des « *frères* ». Madame de Lamballe a été la seule victime féminine des assassins. Robespierre avait fait libérer toutes les dames de la Cour. C'est comme cela que Madame de Tourzel et sa fille Pauline ont été libérées.

Plusieurs ministres qui pouvaient savoir des choses ont été soigneusement recherchés et assassinés.

Manuel a longuement cherché Bosquillon, juge de paix de la section de l'Observatoire en 1792 et par ailleurs de la famille de notre ami *Arnaud Bosquillon de Jenlis*. Ce Bosquillon avait connaissance que Manuel ne remplissait pas plusieurs conditions pour être élu procureur de la Commune et avait essayé, plein de courage, de s'opposer à cette élection. Manuel l'a fait assassiner pendant la nuit du 2 au 3 septembre à la prison de l'Abbaye.

Grâce aux voleurs recrutés pour les journées de septembre, Danton avait à sa disposition de la main d'œuvre pour le vol au Garde-meubles Royal fin septembre 1792. Le Roi sera victime par la suite, grâce à un procès truqué. Déjà le 17 juillet 1789, le Roi avait failli être victime d'un attentat. En revenant en carrosse de la Mairie où il avait été obligé de mettre une cocarde à son chapeau et à acquiescer à la nomination de Bailly, des coups de fusil ont été tirés au niveau du quai de la Ferraille (actuellement quai de la Mégisserie) et le marquis de Cubières, écuyer-cavalcadour, a eu son chapeau percé. Il s'est porté au galop au niveau de la portière pour protéger le Roi. Et plus loin, une foule vociférante a réussi à s'emparer du postillon pour le noyer dans la Seine. Cubières a fendu la foule et a réussi à sauver le postillon.

Si plus tard Louis XVI est allé à la mort sereinement la religion y était sans doute pour beaucoup, mais pas seulement. En prenant connaissance d'archives privées j'ai appris ce qui suit : Dora-Cubières était de garde au Temple depuis le 18 décembre au soir, le 19 toute la journée et la nuit et le 20 jusqu'au soir, au 2^{ème} étage, chez le Roi. Monsieur de Malesherbes venait tous les jours et grâce à Cubières le Jeune ils ont pu parler en toute sécurité. Cléry était toujours avec le Roi. Dans son journal il cite ce jour et attribue à Cubières une petite réflexion méchante. Pour Cubières il s'agit d'une mesure de sécurité mais pour Cléry c'est également une mesure de prudence. Il n'était pas question de montrer qu'ils se connaissaient. A ce moment Cubières n'était pas encore greffier-adjoint. Au début de l'année 1793, il a participé à un concours pour devenir greffier adjoint. Il a été en ballottage avec Cuvier et a obtenu la place de greffier-adjoint seulement en avril 1793. Nous pouvons déduire de ces événements que l'association Héroult de Séchelles à l'Assemblée ou au Gouvernement, Cubières dans la Commune insurrectionnelle et Lorinet, très souvent désigné pour monter la garde, ont formé un trio très efficace. Je pense que Cubières a informé le Roi que des fidèles allaient s'occuper de son fils et le Roi a été rassuré, au moins en partie, quant à la transmission et la transition du pouvoir.

Avant le 3 juillet 1793, le petit Louis était très mûr pour son âge, vif, intelligent, affectueux avec les siens, sensible aux soucis de ses parents et de sa tante, très en forme, fort bien éduqué par ses éducateurs depuis sa petite enfance et par sa propre famille depuis l'enfermement au Temple. Compte tenu de ce qui précède et qui concerne plus spécialement l'éducation de Louis XVII, il n'est pas possible de croire que cet enfant puisse être notre petit Louis lors des interrogatoires des 6 et 7 octobre 1793. Il paraît en effet inconcevable que Simon, en trois mois, ait pu retourner comme une crêpe en le saoulant ou en le maltraitant l'enfant parfaitement élevé. Vous trouverez la réponse à ce problème dans une lettre en annexe envoyée par Provence à son frère Artois après l'assassinat de Louis XVI. Car Provence dit « *vous* » à son jeune frère. Et l'enfant du Temple disait « *tu* » à Madame Royale qui avait choisi une formule neutre dans sa réponse. De plus cette lettre est un joli exemple du caractère de Provence et de son implication dans les événements de la Révolution.

Robespierre a fait assassiner la Reine qui savait tout, Madame Élisabeth qui en savait sans doute beaucoup, Monsieur de Malesherbes et toute sa famille, même les petits enfants et bien entendu Danton, ce grand bavard. N'avait-il pas menacé Robespierre de lui jeter le Dauphin à travers les jambes ?

Il est possible de conforter les écrits du Docteur Seiffert par différents événements : les assassinats systématiques de toutes les personnes qui étaient au courant du projet ou dont Robespierre pensait qu'ils auraient pu l'être, car les soupçons d'un fou sont extrêmement dangereux. La publication dans les journaux avant le 10 août 1792 quant aux tractations des Tuileries.

On trouve dans le fonds « *Fersen* » en Suède une lettre codée de Marie-Antoinette qui informe Fersen que le Roi et elle-même ont commencé une négociation avec les jacobins. Je crois qu'il n'y a pas de date mais c'est quand même très important. Les agissements du « *trio* », Héroult de Séchelles, Lorinet et Cubières le Jeune sont une autre preuve car il faut savoir que les Cubières, Michel et son frère aîné, le marquis, fréquentaient la Cour et organisaient pour la Reine les fêtes de Trianon en proposant chanteurs et comédiens. Le marquis avait obtenu de Louis XVI un beau terrain, dépendant de l'Hermitage de Madame de Pompadour, où il avait créé un jardin « *enchanté* ». Le marquis était fort bon botaniste et Louis XVI le tenait en grande estime. Le marquis avait d'ailleurs couru à toute vitesse pour prévenir le Roi qui revenait de la chasse qu'une horde de femmes menaçantes s'approchait de Versailles le 5 octobre 1789 et le Roi n'avait pas voulu croire à cette nouvelle.

Il me semble aussi évident que Michel de Cubières avait des raisons pour devenir coûte que coûte greffier-adjoint de la Commune. Cela a permis une organisation très précise pour les gardes du Temple, par exemple l'affaire de l'escalier et du porte-clefs. Dès le 5 juillet 1793 des rumeurs ont couru dans Paris : « *le petit Capet n'est plus au Temple* ». Or, ce bruit a recommencé à courir à de nombreuses reprises.

Au mois d'août 1793, Cubières le Jeune a lu une composition dithyrambique à la gloire de Marat et de Le Pelletier. Le Conseil de la Commune était enthousiasmé et l'a fait immédiatement imprimer. Ne prenons pas Cubières le Jeune (qui ne voulait plus se faire appeler Dora-Cubières) pour un révolutionnaire. C'était pour sa sécurité qu'il se faisait passer pour un bon patriote. Les frères Cubières étaient les neveux du Cardinal de Bernis et ont fait plusieurs voyages en Italie, et spécialement à Rome pendant la Révolution.

Dès la mort de Héroult de Séchelles le 4 avril 1794, Cubières a démissionné grâce à un prétexte fallacieux et a obtenu sa démission « *provisoire* » le 17 avril 1794. Il n'avait plus rien à faire à la Commune et

au Temple. Un peu plus tard, il a été emprisonné, ainsi que sa bonne amie, Fanny de Beauharnais, et ils ont été sauvés seulement par Thermidor.

Examinons la mort des autres participants : Fanny de Beauharnais qui avait beaucoup aidé Michel de Cubières pour cacher dans son appartement des personnes en fuite est décédée en 1813 quasi oubliée.

Le Docteur Lorinet décèdera le 30 mars 1814, dans une chambre non chauffée au 5^{ème} étage d'un immeuble modeste 94, rue Blanche de Castille dans l'île Saint Louis, en ne laissant que quelques hardes et des écrits de médecine. On a l'impression qu'il est mort de faim.

Michel de Cubières mourra dépourvu de tout dans une chambre donnant sur une ruelle dépendant de la rue de Sèvres le 23 août 1820.

Son frère le marquis décèdera à Paris le 1^{er} août 1821 dans un état de pauvreté complet. Or il faut bien se dire que tous pouvaient obtenir de l'aide car ils avaient beaucoup d'amis et une foule de relations. Ils se sont peut-être volontairement isolés pour mourir seuls et garder le secret.

Annexe et sources :

1° Un exemple touchant d'amour fraternel, cette lettre de Provence à son frère Artois, écrite le 30 janvier 1793, soit neuf jours après la mort de leur frère Louis XVI : « ... S'en est fait ! Mon frère, le coup est porté ! Je tiens dans mes mains la nouvelle officielle de la mort du malheureux Louis XVI et n'ai que le temps de vous la transmettre. On m'apprend aussi que son fils s'en va mourant. En donnant des larmes à nos proches, vous n'oublierez pas de quelle utilité pour l'État va devenir leurs morts. Que cette idée vous console, et pensez que le grand prieur, votre fils, est, après moi, l'espoir et le soutien de la monarchie ... ».

Ouvrages consultés :

Devenir prince. L'école du pouvoir en France - XVII^{ème} - XVIII^{ème} siècle - par Pascale Mormiche - thèse Université de Versailles - Saint-Quentin

Louis et Maximilien par Marcel Jullian - Perrin

Pierre Louis Manuel 1753-1793, du pouvoir à l'échafaud Éditions de l'Écluse, 2006

Archives privées : *Chevalier de Cubières, le Marquis de Cubières*

Versaillais d'Autrefois : *Le Jardin du Marquis de Cubières*

Extraits du Carnet et de la Revue de l'Histoire de Versailles

Louis XVI : Héritier de Saint Louis par Louis-M. Guilbault paru dans « Le Carillon Catholique » et « Le Lys Blanc ».

Les Journées de Septembre 1792 par Jacques Hérissay – Maison de la Bonne Presse - Paris

Marie-Antoinette par G. Lenotre

Le Journal de Cléry

de nombreux articles du net, sur Wikipédia et autres.

4. LE LIVRE LOUIS XVII AUTOPSIE D'UNE FAUSSE VÉRITÉ DE CHARLES BARBANES, AVEC LA COLLABORATION DE CHRISTIAN CRÉPIN

L'Affaire Louis XVII : entre réalité, uchronie et chimère ?

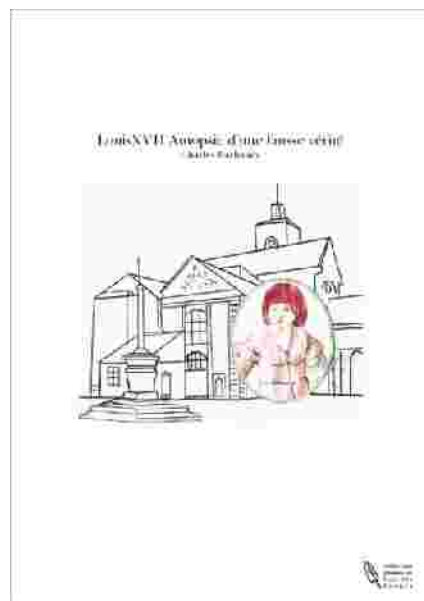
Grâce aux résultats des fouilles réalisées en 2004/2005 par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives), ce livre propose une solution inédite de l'énigme de l'ancien cimetière Sainte-Marguerite, à l'origine même de l'Affaire Louis XVII !

Étayée par la découverte de M Jean-Pierre Babelon, publiée en 1979-1980, et par l'ensemble des travaux de la Commission du Vieux Paris mis à notre disposition par M Christian Crépin, cette étude a pour vocation de répondre à la question suivante :

Les restes conservés sous la stèle funéraire dédiée à « *L XVII 1785-1795* », sont-ils ceux du fils de Louis XVI et de la Reine Marie-Antoinette, ou bien ceux d'un jeune adulte de 18 ans environ, décédé au Temple le 20 prairial an III (8 juin 1795), et inhumé le 22 prairial An III (10 juin 1795), sous l'identité de Louis Charles Capet ? Si Louis XVII n'a pas été inhumé au cimetière Sainte-Marguerite, quel a été son destin après le 3 juillet 1793, dernier jour où il est sûr et certain qu'il était encore vivant au Temple ?

336 pages ; N° ISBN : 978-2-9549468-3-2 ; 25 €. A commander à **thebookedition** :

<http://www.thebookedition.com/louisxvii-autopsie-d-une-fausse-verite-charles-barbanes-p-114679.html>



5. MES RECHERCHES

par Christian Crépin

1. LE PARCOURS D'UN AUTODIDACTE ARCHIVISTE, CHERCHEUR, DOCUMENTALISTE ET HISTORIEN :

Tout d'abord suite à un message mail de Ch. Barbanès, je vous informe que notre livre sur le cimetière

de Sainte Marguerite est vendu au prix de 17 Euros sous sa forme numérique et sous sa forme papier par souscription au prix de 33 Euros. Pour les membres du Cercle au prix de 30 euros. Pour plus de renseignements merci d'aller sur le site : cril17.org. Un éditeur limousin organise un salon du livre et il est intéressé par notre livre.

Je suis âgé de 69 ans et le petit-fils de l'archéologue Albert Crépin qui ayant trouvé un cimetière mérovingien sous sa propriété située à PREURES près de MONTREUIL SUR MER dans le Boulonnais a créé un musée privé qui a été volé partiellement par une nuit d'orage et où il y avait une fibule unique au monde, des colliers et bijoux, des poteries des squelettes datant de l'an 800, bref tout le mobilier funéraire ainsi que des armes de mérovingiens et des silex taillés.

A l'âge de 16 ans, j'ai commencé ma généalogie ascendante par quartier et descendante à partir du premier ancêtre trouvé portant mon nom. J'allais le soir à vélo à l'ouverture des mairies de campagne (parfois 80 kms aller/retour) et aussi dans la journée dans les greniers des notaires de la région. Quand j'ai eu une voiture, une fois par semaine j'allais aux archives du Pas de Calais à ARRAS à 100 kms de chez moi (quelle merveilleuse époque : il n'y avait aucune personne dans les salles à l'inverse de maintenant) et comme mon grand-père était membre de la Commission des Monuments historiques du Pas de Calais (moi-même à une certaine époque en ayant fait partie) et qu'il était ami avec Mr Bougard directeur des Archives départementales du Pas de Calais, parfois pendant plusieurs années il effectuait les recherches pour moi. J'ai même été précurseur des Mormons car avant même qu'ils viennent en France faire leur microfilmage, j'ai microfilmé les registres paroissiaux de 60 communes du Boulonnais et tous les Contrats de mariage de plusieurs études notariales.

Avant tout cela ayant disposé d'un peu d'argent lors de ma communion solennelle, j'ai acheté le livre de Maurice GARÇON et celui d'André CASTELOT et plus tard dans une salle des ventes 10 livres sur Louis XVII.

A ma préretraite en 2002, après une conférence de Mr de Roche et la connaissance de Mme Duviellbourg Secrétaire de l'Institut Louis XVII naundorffiste, j'ai commencé à plein temps de 9 heures du matin à 22 heures le soir mes recherches sur Louis XVII.

Actuellement j'ai 550 livres soit en original, soit en photocopies, soit en numérisation sur l'affaire Louis XVII, les faux dauphins et le Temple, plus des revues comme par exemple la *Légitimité* petit et grand format qui comporte plus de 10 000 pages.

Je suis aussi possesseur de 300.000 vues photographiques numérisées d'archives, représentant 300 Go (par exemple en 2012 j'ai fait 41.000 vues soit 20 Go et en 2013 20 000 vues soit 17 Go) ; car je numérise tous les documents de cartons entiers d'archives concernant Louis XVII, les faux dauphins et le cimetière Sainte Marguerite, soit aux Archives Nationales, à la Préfecture de Police, aux Archives diplomatiques (en ce moment je numérise tout le fonds d'ANTRAIGUES soit environ 9.000 vues de documents microfilmés écrits en encre sympathique presque illisibles ou en chiffres qu'il va falloir que je déchiffre), aux Archives de l'armée et de la Marine à Vincennes et certaines archives privées de bibliothèques comme tout le fonds ALBOUYS à Cahors ou partiellement le fonds Otto FRIEDRICHS à Nantes ou le fonds MANTEYER à Grenoble, ou la bibliothèque historique de Paris. Les Archives départementales de Bordeaux, Rouen, Orléans, Le Mans, St Briec, Châlons-sur-Marne, Caen, Nancy, Niort, Clermont-Ferrand, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Auxerre, Cahors, Laon, Melun, Troyes, Bar-le-Duc, Bourg-en-Bresse, les Archives de Paris et diverses Archives départementales à l'entour immédiat de Paris mais aussi des archives communales de diverses villes.

J'ai été au château de Gleizé pour le faux dauphin RICHEMONT. J'ai fréquenté aussi beaucoup de bibliothèques pour les livres annexes à l'affaire Louis XVII ou les livres ou revues d'articles sur Louis XVII que je n'ai pas : La Bibliothèque Nationale de France, la bibliothèque Sainte Geneviève à Paris, celle de Poitiers qui a un fonds Louis XVII important. La patronne de mon ex-épouse me surnommait « *le rat de bibliothèques* ».

Mais mes recherches ne se limitent pas à la France :

J'ai été à BERNE pendant une semaine et à GENÈVE et LA NEUVEVILLE en Suisse deux semaines. Aussi à Madrid en Espagne deux semaines, à Vienne en Autriche pendant 3 semaines, en Belgique pendant 2 jours à Enghien et à Bruxelles pendant 1 jour.

J'ai 30 cartes d'archives ou de bibliothèques. J'ai passé au moins 2 années entières aux Archives Nationales dont 5 mois d'affilé. Actuellement je possède 2 ordinateurs de bureau (depuis 1987 5^{ème} et 6^{ème} ordinateur) et 2 ordinateurs portables, 1 imprimante Noir et blanc recto-verso, 1 imprimante couleur, 3 disques dur portables, 200 CD ou DVD. J'ai un placard KZ de 8 mètres de longueur archi plein ainsi que beaucoup de cartons. J'utilise environ 1 rame de papier tous les 15 jours.

Je suis un autodidacte car l'affaire Louis XVII fait appel à diverses disciplines : informatique, photographie, scientifique, mœurs et coutumes, droit, lecture des écritures anciennes, graphologie, médecines dont ADN, psychologie, fonctionnement des institutions et administrations publiques etc..

Pour étudier et résoudre l'énigme Louis XVII il faut être très spécialisé car il ne faut pas oublier que c'est un secret d'État bien caché (tous les documents compromettants ont été supprimés par les divers gouvernements en France comme à l'étranger) et cela dure depuis plus de 2 siècles. Ces recherches coûtent de l'argent et ne seraient pas rentables pour un historien de profession qui attend cet argent pour vivre.

Bref je suis un passionné très actif. Parfois dans la nuit quand je ne dors pas, je me lève pour voir ou vérifier un détail sur un document ou dans un livre suite à une idée nouvelle pour résoudre cette énigme.

Malheureusement tout cela a un coût financier. J'ai dépensé au moins 20.000 euros pour les transports, hébergements, livres, photocopies, matériel informatique dont 6.000 euros pour l'achat des cheveux de Naundorff et de Louis XVII.

Mais aussi il y a répercussion sur ma santé. J'ai très souvent mal aux yeux (à cause de l'écran de mon ordinateur ou la lecture des microfilms et l'éclairage pour faire les numérisations), j'ai un glaucome et très mal aux cervicales, ma tête étant penchée continuellement pour faire les photos.

Je pense que pour l'affaire Louis XVII et les faux dauphins, je suis le seul sur terre à avoir à ma disposition autant de documentation (la plupart en numérisation d'archives officielles publiques).

Je vais probablement arrêter par souci financier (car je ne crois pas aux mécènes pour cette affaire) et de santé mais je ne vois pas la relève arriver car je suis l'unique chercheur actuel dans ce domaine de numérisation d'archives au Cercle à ce niveau.

Pour résoudre notre énigme il faut absolument trouver des archives encore inexploitées ou inédites. Seules des archives privées pourraient nous ouvrir la voie. Étant des archives privées leurs propriétaires sont libres mais je connais un château où il y a actuellement 400 cartons d'archives qui sont en réalité des archives d'État que ce Ministre de Louis XVIII a embarqué lorsqu'il a quitté son ministère. Où est la limite dans ce cas entre le privé et le public ? C'est là que les députés et les législateurs devraient agir afin de les récupérer pour versement aux Archives Nationales.

2. MES RECHERCHES SUR L'IDENTITÉ DE NAUNDORFF

Au début de mes recherches sur Louis XVII je pensais comme la majorité d'entre nous que NAUNDORFF était Louis XVII. C'est pour cela que je suis en possession de tous les livres et les plaquettes naundorffistes. Mais au fil des ans, j'ai constaté qu'il n'était qu'un imposteur et les résultats de l'analyse ADN des cheveux de Naundorff ne seront qu'une confirmation de cette imposture à condition que ces résultats soient comparés aux résultats de l'analyse ADN des cheveux du jeune Louis XVII. C'est pour cela que j'ai acheté à la salle des ventes de Drouot à la vente Bancel le 21/05/2003 des cheveux de Naundorff prélevés lorsque qu'il est décédé en 1845 et une miniature comportant des cheveux du petit Louis XVII. Enfin aujourd'hui on en est au stade des analyses que le professeur LUCOTTE ici présent est en train de réaliser.

Cependant je suis sûr que Naundorff n'était pas Louis XVII et en cela je m'oppose à beaucoup de naundorffistes qui utilisent de nombreux témoignages qui comme tout témoignage sont susceptibles de comporter des erreurs ou même des mensonges.

Tout comme pour la fille LAMBRIQUET dont dès mon entrée au Cercle je fus à l'origine d'avoir démontré qu'elle ne pouvait être la Duchesse d'Angoulême et aussi pour avoir trouvé l'identité et l'adresse de la portière de la place Vendôme dont parlait la femme SIMON ex géolier de Louis XVII. Je pense avoir cerné l'identité de Naundorff, identité qui a été la préoccupation de plusieurs historiens comme par exemple Manteyer, Le Normant des Varannes, Royet, Bertrand de la Grassière et d'autres au Cercle comme M^{me} de La Chapelle et M^{me} Poudade.

La plupart de ces historiens n'ont basé leurs recherches que sur un indice mais ont négligé l'ensemble des indices qu'ils avaient à leur portée, tout en sachant que Naundorff parfois mélange du vrai et du faux même devant les tribunaux comme tout imposteur. Ensemble nous allons examiner tous ces indices par ordre chronologique de la vie de cet imposteur.

1. Un fait étonnant sur lequel personne à ma connaissance ne s'est penché a été ma première préoccupation : Pourquoi Naundorff est-il parti de Berne (en Suisse) vers la ville de Strasbourg en France au lieu d'aller directement à Paris dans la nuit du 18 au 19/05/1833 en arrivant dans cette ville de l'est vers le 21 ? Pourquoi justement cette ville de Strasbourg ? De là, il a envoyé une lettre à M^{lle} Roth à Berne qui l'a transmise à Mr Albouys à Cahors pour la remettre à Mr Lenormand beau-frère d' Albouys en lui indiquant « *qu'il ne s'est pas rendu jadis à Rouen sous le nom de Mathurin BRUNEAU ... et en lui annonçant qu'il a gagné le cœur des républicains* ». Et toujours de la ville de Strasbourg aux mêmes dates il écrit une lettre en allemand au Prince royal de Prusse par l'intermédiaire de M^{lle} Roth le 24 mai. Et il arrive à Paris seulement le 26 mai. Pourquoi ce détour par Strasbourg ? Le 14/08/1833 il écrit de Paris aux républicains de Strasbourg en leur renvoyant une lettre de change de 1.000 Frs qu'il avait reçu d'eux. N'est-il pas surprenant qu'une si grande somme soit prêtée à un inconnu (si réellement il était un inconnu pour eux) et qu'il aille dès son arrivée en France à Strasbourg, et pourquoi voir les « *républicains* » ? Cela veut dire probablement et pour moi maintenant c'est une certitude grâce à mes découvertes que lui ou ses parents ont été jadis à Strasbourg ou ont connu des personnes de Strasbourg. Cela a été lors de mes recherches en archives une espèce d'obsession gravée en permanence dans mon cerveau lorsqu'un jour où je ne m'y attendais pas j'ai lu le nom de ces républicains jadis à Strasbourg et cela m'a ouvert très grande la porte de l'origine de Naundorff.
2. Son oncle est rentré au Temple pendant la Révolution. Il pouvait ainsi en connaître la description.
3. Naundorff mélangeant du vrai et du faux raconte dans « *l'Abrégé de l'histoire des infortunes du Dauphin* » qu'il faisait partie des bandes de Schill capturées en 1809 par les soldats de Napoléon et qu'il avait réussi à s'échapper évitant ainsi le bagne et je dois approfondir cet indice car ma recherche n'est pas encore terminée tout en sachant qu'il change souvent d'identité.
4. Une particularité de la première femme de Naundorff en Prusse avant son mariage avec Jeanne EINERT est aussi un indice.
5. Son beau-père était fabricant de pipes. Y aurait-il une relation dans sa famille avec le tabac ? Oui nous le verrons un peu plus loin.
6. En 1824 il est accusé de faux-monnayage. En Prusse à cette époque cela est la particularité d'un groupe ethnique spécifique.

7. Il nous apprend aussi qu'il fréquentait les « *tugenbund* » qui sont eux même liés à l'ordre maçonnique du père de Naundorff.

8. Sa fille Amélie reçoit en 1836 une lettre de son père qui lui interdit de fréquenter un membre de la famille HESSE-DARMSTADT, famille qui était jadis amie intime de son père. Ne serait-ce pas parce qu'il a peur que sa vraie identité soit dévoilée qu'il formule cette restriction à sa fille ?

9. Puis en 1840 vient le procès contre le journal « *le Capitole* ».

10. Un autre élément très important qui a été très négligé. C'est sa création en 1840 d'une Église Évangélique et ses écrits mystiques en se présentant comme prophète et sauveur :

§ en 1839 « *la partie préliminaire de la doctrine céleste* ».

§ en 1840 il y a 2 publications : « *la doctrine céleste* » et « *révélations sur les erreurs de l'Ancien Testament* ».

§ en 1841 « *Salomon le Sage fils de David, sa renaissance sur cette terre et révélation céleste* » qui reprennent les idées mystiques de son père. (575 pages).

Tous ces livres ont plusieurs centaines de pages et je vous invite à les lire pour approfondir la personnalité mystique de Naundorff et où l'on voit apparaître les idées de son père. Grâce à tous ces faits qui sont des indices significatifs (notamment sur son origine ethnique) j'ai trouvé qui était le père de Naundorff.

On dit tel père, tel fils ! Cela se vérifie très fortement pour Naundorff et son père. Son père écrivain très cultivé et d'une immense érudition connaissait parfaitement plusieurs langues orientales et était cofondateur d'un ordre maçonnique politico-mystique d'un groupe ethnique dissident minoritaire.

Naundorff on l'a vu tout à l'heure utilise aussi la mystique et avait fréquenté les *tugenbund* liés aux à l'ordre maçonnique créé par son père. Naundorff a les mêmes traits de caractère que son père et une même personnalité complexe. Tout comme son père il mêle du vrai et du faux dans ses propos et cela dans le sens de ses intérêts du moment. Ils sont tous les deux des hommes géniaux mais libertins, aimant la jouissance sensuelle et charnelle. Tous les deux ont des dons de magnétiser leurs admirateurs. Ils ont tous les deux des hauts et des bas dans leur train de vie. Comme son père Naundorff avait l'habitude de se rajeunir en se faisant passer pour Louis XVII qui était plus jeune que lui en imitant son père qui dans ses écrits se rajeunissait de plusieurs années. Comme son père il passe de longues périodes dans diverses prisons.

Comme cela a été le cas pour son père, Naundorff au cours de son existence a eu 3 noms de famille différents et plus si l'on compte aussi les noms qu'il emploie pour écrire au début à Albouys : Naundor et Bauman. Son père avait aussi en plus un nom secret dans l'ordre maçonnique dont il faisait partie (nom qui est connu aujourd'hui). Son père a fait fortune dans l'approvisionnement de l'armée et c'est pour cela que probablement Naundorff a connu TORT DE LA SONDE qui approvisionnait l'armée. Sa mère était fille de banquier. Naundorff a été orphelin de père dès son adolescence et de mère en 1801. Son grand père était commerçant riche dans le monopole du tabac. Naturellement tout cela n'est pas la preuve. Cette preuve c'est le professeur Lucotte qui nous la donnera. Cependant cet ensemble d'indices basés sur des faits réels vécus et concernant directement Naundorff et non des témoignages est très fort et révélateur.

Voulez-vous savoir l'origine de Naundorff ? Eh bien vous le saurez quand j'aurai fini de rédiger mon futur livre « *le secret de l'origine de Naundorff* » qui sera vendu sous forme de souscription.

Quant à la résolution de l'énigme Louis XVII, cela est une affaire autrement compliquée car tous les indices officiels de sa vie ont été supprimés ou cachés et pour la résoudre il faudrait pouvoir accéder aux archives privées des têtes couronnées européennes qui ont préféré rompre le lien dynastique et légitime et mettre Louis XVIII roi en 1814 au lieu du successeur légitime Louis XVII qui avait 29 ans et cela est à leur déshonneur ; et aussi pouvoir consulter les archives très secrètes du Vatican. Par conséquent je suis très pessimiste quant à résolution précise de l'affaire Louis XVII (date et détail de l'exfiltration et identité sous laquelle il a survécu). Sans cela nous sommes dans l'obligation d'émettre des hypothèses multiples et l'on a vu depuis plus de deux siècles à quoi elles ont abouti. Ma génération actuelle connaîtra-t-elle la résolution de l'énigme car Mrs de Roche, Hamann, Etienne, Bancel et Boiry sont décédés sans la connaître. Les paroles de Lenotre dans son livre sont prémonitoires quand il raconte d'après ma souvenance que nous trouverons que des faits annexes et que nous ne pourrions détailler l'exfiltration et la survie de Louis XVII.

6. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 17h15.

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux